

Guide pratique du VAE

**Quatre étapes pour
bien utiliser son
vélo !**

- 1) La mise en route
- 2) Le verrouillage du vélo
- 3) Retirer la batterie
- 4) Recharger la batterie



GROUPE
ECONOMIQUE
SOLIDAIRE
Adéquation

Comment utiliser au quotidien le vélo à assistance électrique ?

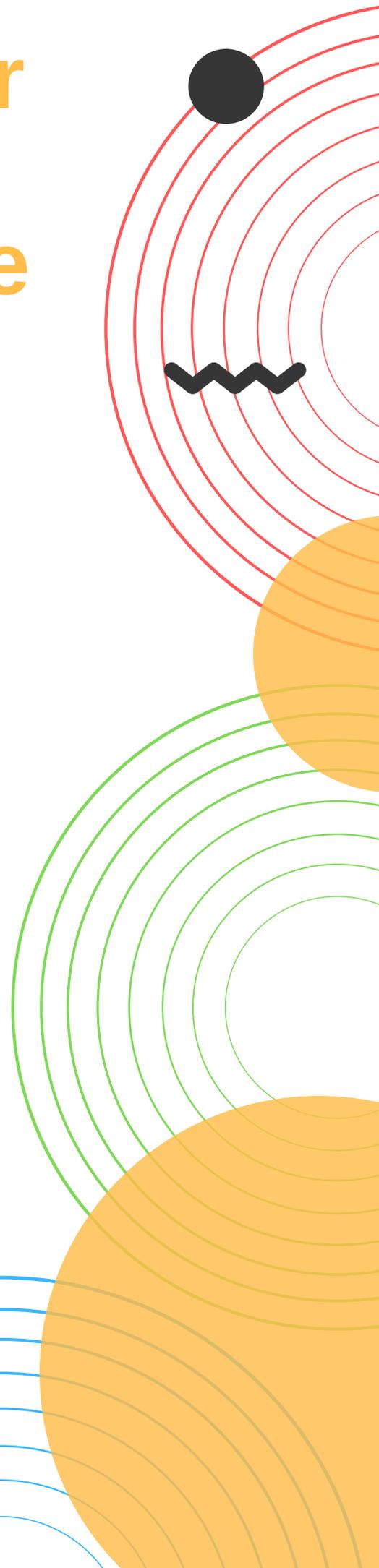
RIEN DE PLUS SIMPLE ! CE PETIT DOCUMENT DE PRÉSENTATION VOUS SERA UTILE EN CAS DE DOUTE.

LORS DU PREMIER JOUR DE LOCATION, NOUS VOUS DONNONS LES PRINCIPALES INFORMATIONS SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN QUOTIDIEN DU VAE. CEPENDANT, SI AU COURS DE VOTRE LOCATION DES DOUTES SURGISSENT, N'HÉSITÉZ PAS À CONSULTER CES QUELQUES REPÈRES.

Deux vélos s'offrent à vous ; le Gitane (vélo noir) et le Néomove (vélo blanc). Chaque explication est suivi d'un tuto vidéo de quelques secondes pour mettre en lumière les explications.



GROUPE
ECONOMIQUE
SOLIDAIRE
Adéquation



1) La mise en route

COMMENT DÉMARRER ET ÉTEINDRE L'ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ?

Votre VAE, qu'il soit blanc ou noir, s'utilise comme un vélo classique. De ce fait, vous pouvez changer les plateaux et les vitesses de votre vélo. A ceci s'ajoute un boîtier sur le guidon grâce auquel vous pouvez gérer l'assistance électrique. Allumez-le en appuyant sur le bouton "power" puis gérer son utilisation grâce à l'écran qui s'affiche. Rappuyer sur le même bouton pour l'éteindre.

Vélo blanc : vitesse de 1 (peu ou faible utilisation de la batterie) à 5 (forte utilisation de la batterie).

Vélo noir : vitesse eco +, eco, stnd (standard), high (haut). Même s'il n'y a pas de numéro le palier des vitesses reste le même que pour le vélo blanc.

Conseil d'utilisation de l'assistance électrique : Mettez votre batterie sur vitesse maximale pour les montées uniquement, cela évitera une décharge trop rapide. Plus vous augmenterez les vitesses, plus la batterie vous aidera mais se déchargera plus vite également.

Le petit + : La batterie récupère une part de son autonomie dans les descentes.

2) Le verrouillage du vélo

COMMENT VERROUILLER ET DÉVERROUILLER SON VAE ?

Les vélos sont équipés de 3 systèmes de verrouillage, il est obligatoire de les actionner une fois le vélo posé.

a) Le verrouillage de la roue arrière

Il est obligatoire de verrouiller l'arceau de la roue arrière pour en retirer les clefs.

b) L'accrochage de la chaîne

En plus de l'arceau, il est impératif d'accrocher son vélo avec la chaîne fournie à cet effet. Elle permettra au vélo d'être accroché à une barre extérieure.

c) Le cadenas bleu en U

Un verrouillage supplémentaire qui vous servira à bloquer la roue avant si jamais vous vous absentez sur une longue durée.

3) Retirer la batterie

COMMENT SÉPARER LA BATTERIE DU VÉLO ?

Sur le porte clef, il y a un jeu de deux clefs, l'une servant à déverrouiller le vélo et l'autre à déverrouiller la batterie.

Pour le vélo blanc, le serrure se trouve sur le côté gauche avant de la batterie. Tourner la clef un quart de tour à gauche puis, tout en laissant la clef, tirer la batterie vers l'arrière. Retirer la clef. Pour replacer la batterie, faites-là coulisser jusqu'à entendre un "clac". Il n'y a pas besoin de la clef. Votre vélo est prêt à repartir.

Pour le vélo noir, la batterie se situe sur le cadre du vélo, vers l'avant. En haut à gauche vous trouverez une serrure, faite un quart de tour à gauche puis faites glisser la batterie vers vous. Pour la replacer, pas besoin de clef, glissez-là jusqu'à entendre un "clac". Votre batterie remise en place vous pouvez repartir.

Conseil : attraper fermement la batterie, elle pèse son poids !

4) Recharger la batterie

COMMENT METTRE EN CHARGE LA BATTERIE ?

Pour une utilisation optimale, il est primordial de vérifier votre niveau de batterie.

Le niveau de batterie est indiqué sur le cadre cristal du guidon et sur la batterie en elle-même par le signalement de points lumineux.

Pour une batterie déchargée, au maximum 4h suffise à la recharger entièrement.



**VÉLO SOLIDAIRE
EN SELLE
VERS L'EMPLOI**

LES PERSONNES DU PAYS VOIRONNAIS EN **INSERTION PROFESSIONNELLE** BÉNÉFICIENT D'UN SERVICE DÉDIÉ DE LOCATION DE VÉLO, DE 1 JOUR À 6 MOIS, À TARIF RÉDUIT POUR SE RENDRE SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL OU DE FORMATION EN ENTREPRISE.

SANS VOITURE ? NI BUS À PROXIMITÉ ?

Pensez Vélo Solidaire
1 solution de transport
souple et économique !

L'accès est réservé à des adultes (18 ans et +), sous conditions de ressources, orientés par les référents emploi /insertion professionnelle du territoire (Maison de l'Emploi, Pôle emploi, CCAS, centres sociaux...).